



communiqué

Date

Pour publication

Le 11 décembre 1990

N° 286

DES MINISTRES CANADIENS S'OPPOSENT AUX PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES CE SUR LES CONTINGENTS DE PÊCHE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, et le ministre des Pêches et Océans, M. Bernard Valcourt, ont commenté aujourd'hui les contingents de pêche de 1991 que la Commission des CE a proposés aux ministres des Pêches de la Communauté européenne (CE) pour l'Atlantique nord-ouest à l'extérieur de la zone des 200 milles. Les contingents communautaires pour 1991 seront décidés à la réunion que les ministres des Pêches de la CE tiendront du 19 au 21 décembre.

«Nous nous opposons vivement aux contingents que la Commission européenne a unilatéralement proposés pour le sébaste des divisions 3LN, la plie grise des divisions 3NO et surtout la morue de la division 3L», a déclaré M. Valcourt. «En septembre, l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) a décidé que la CE devrait s'abstenir de pêcher ces trois stocks. Les propositions ne montrent pas que la CE est disposée à respecter les décisions de l'OPANO.»

«La proposition de la Commission signifierait la poursuite de la surpêche excessive que pratiquent les bâtiments de la CE», a déclaré M. Crosbie. «Nous nous efforçons de collaborer avec la CE sur l'amélioration de la surveillance et du contrôle, sur l'élimination des flottes de pays non membres de l'OPANO et sur les activités scientifiques, mais les contingents proposés par la Commission ne fournissent aucune base pour discuter de l'accès aux ports canadiens ou de la répartition des stocks excédentaires capturés dans la zone canadienne.»

«Nous reconnaissons que la CE respectera huit des contingents que l'OPANO a fixés pour 1991, mais il est décevant qu'elle refuse encore une fois d'accepter les autres grandes décisions de l'OPANO sur la conservation et la gestion», a ajouté M. Valcourt. «Nous invitons les ministres des Pêches de la CE à réexaminer les contingents proposés lors de leur réunion du 19 décembre.»

La proposition de la Commission pour 1991 couvre dix stocks administrés par l'OPANO, outre le stock de morue de la division 3L que gère le Canada. L'allocation unilatérale proposée pour la morue de la division 3L est de 27 000 tonnes, comparativement au contingent de 32 000 tonnes que la Communauté européenne avait unilatéralement fixé pour 1990. Les propositions de la Commission pour le sébaste des divisions 3LN et pour la plie des divisions 3NO, stocks pour lesquels la CE n'a reçu aucun contingent de l'OPANO, sont presque identiques à celles de l'an dernier. La CE a accepté de respecter 8 contingents de l'OPANO, mais le total des niveaux des contingents proposés pour tous les stocks gérés par l'OPANO est à peu près le même que celui de l'an dernier.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec :

M. Paul Benoit
Secrétaire de presse
Ministre du Commerce extérieur
(613) 992-7332

ou

Mme Bonnie Mewdell
Communications
Ministère des Pêches
et Océans
(613) 993-7533